

Directeur de publication:
Michel BLANCHET

Rédacteurs: Isabelle DEPAUX-JAMET
Delphine LORGUE-FAVREAU

Composition: Michel BLANCHET

Photographies: Claude ZELLNER
Pascal LOBJOIS

Impression en Mairie
280 exemplaires
Bulletins gratuits

Dépôt légal novembre 2008
ISSN: 2268-6088

Mairie: 05.53.61.07.26.

Courriel: mairie-lanquais@orange.fr

n°149
Janvier
2022



Le petit
Lanquaisien

Bulletin d'information
de la commune de Lanquais

**Horaires d'ouverture: lundi, mardi, mercredi, vendredi de 8 h 30 à 11 h 30
lundi et mercredi de 13 h 30 à 16 h 00 courriel: [mairie-lanquais @ orange.fr](mailto:mairie-lanquais@orange.fr)**



*Toute L'équipe Communale,
Le Personnel Et Les Elus
Vous Souhaitent,
Leurs Vœux les meilleurs pour
cette année 2022*



Mes chères concitoyennes, mes chers concitoyens,

Cela fait presque deux ans que l'épidémie de la COVID 19 a bouleversé notre quotidien. À ce jour, nous sommes encore contraints de vivre au rythme des annonces gouvernementales et nous attendons patiemment de retrouver notre vie d'avant qui nous manque quotidiennement.

Malgré cette situation particulière, les projets communaux avancent. À ce titre, vous avez pu constater depuis ce début d'année les investissements réalisés ou en cours de réalisation sur notre village :

-La fin d'exécution des travaux de notre salle du Foyer Rural et l'aménagement du coin de préparation des repas.

-Les travaux du prolongement de la voie communale du « chemin Pech-Nadal » en cours, en vue de l'implantation de 17 nouvelles habitations.

-Pour développer son réseau de protection incendie, les travaux de la station de pompage de l'irrigation sur la commune de Saint-Agne sont terminés en vue de desservir les hameaux du « Brel, la Gaillardie et Les Mazades ». Pour 2022, il est prévu l'installation de deux bâches incendie sur le secteur des Roques suivie de l'aménagement du Lac pour le secteur de « Bournazel » et du château de Lanquais.

-La phase d'étude de restauration de la Halle et de la placette est terminée. La présentation faite par notre maître d'œuvre a été validée par nos cofinanceurs. Nous pouvons, à présent, faire avancer ce projet vers une phase opérationnelle pour 2022.

-Enfin, avec un an de retard, les travaux de l'assainissement collectif-conjoint aux communes de LANQUAIS et de VARENNES démarreront vers le début du deuxième semestre 2022. Cela concernerait près de 217 habitations. En parallèle, le syndicat RDE 24 reprendra le réseau d'eau potable, le syndicat SDE 24 l'enfouissement de l'éclairage public avec les fourreaux de la téléphonie et la Commune de Lanquais financera sur le secteur du Bourg le remplacement de l'installation du réseau des eaux pluviales du fait de sa vétusté.

-Concernant le monument aux morts, une remise en état et la réfection des plaques seront effectuées suite à la parution de l'ouvrage "*La conscription en Dordogne, Les Lanquaisiens dans la guerre (1914-1918)*".

Nous sommes attachés à la communication, et donc, nous poursuivons nos travaux en ce sens, avec le nouveau site internet plus pratique.

La liste n'est certes pas exhaustive, la feuille de route pour 2022 se construit. J'ai la chance d'être entouré d'une équipe de conseillers et d'agents municipaux investis et motivés dans leurs missions. Qu'ils en soient, chacune et chacun, vivement remerciés.

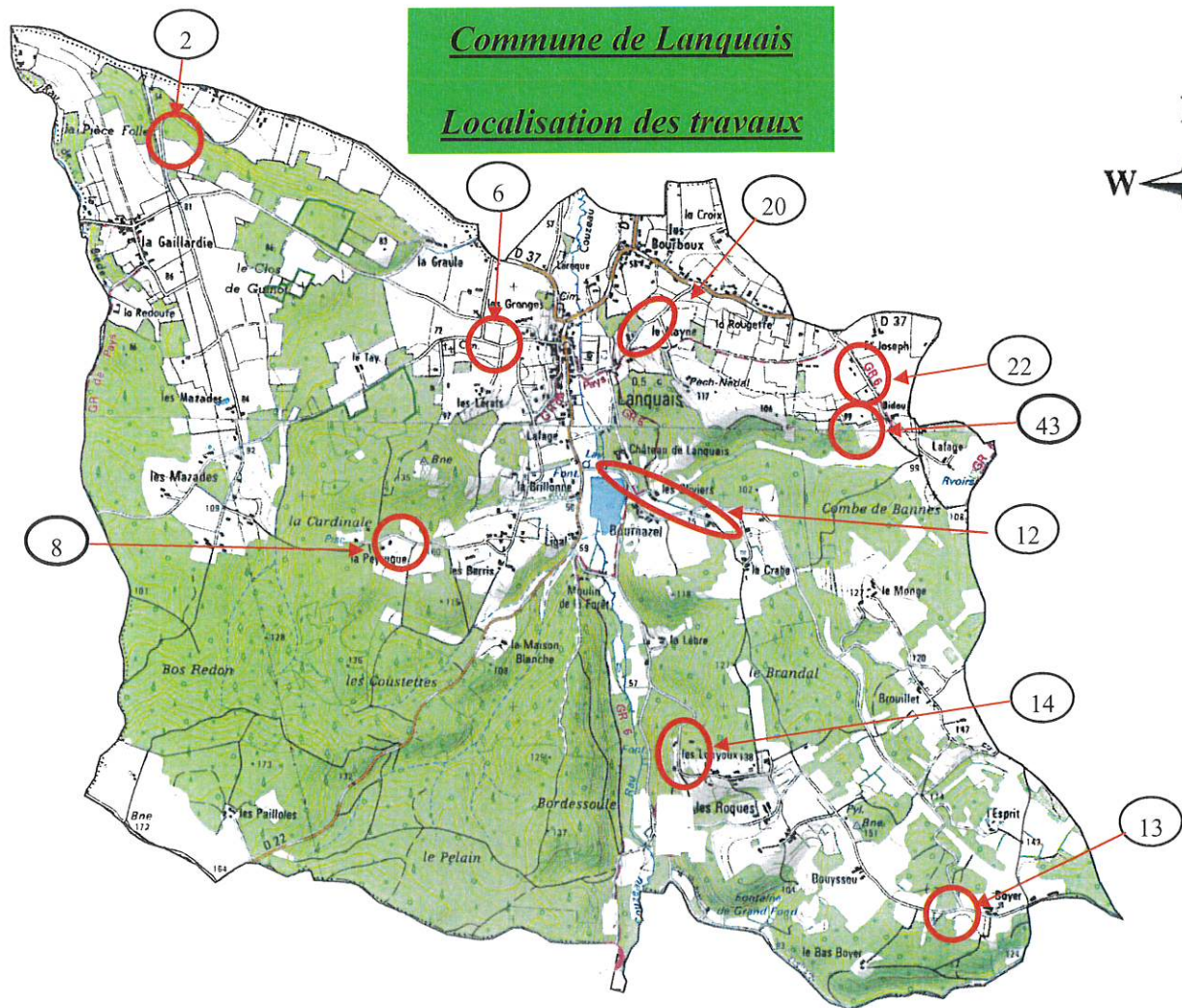
Il me reste à vous souhaiter, à vous, chers Lanquaisiennes et chers Lanquaisiens, tous mes vœux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année.

Que 2022 nous apporte plus de douceur et de sérénité. Très belle année à tous.

Prenez soin de vous, prenons soin de nous.

Votre Maire

Michel BLANCHET



Elagage

La Communauté de Communes Bastides Dordogne-Périgord (CCBDP) envisage, au début de l'année 2022, de réaliser une campagne d'élagage des arbres, branches et haies se situant sur l'emprise du domaine public routier (Voies Communales et Chemins Ruraux), et d'abattre les arbres menaçant de tomber sur les voies de circulation.

Aussi nous demandons aux propriétaires fonciers concernés par ces travaux de prendre leurs dispositions afin d'élaguer ou d'abattre eux-mêmes les arbres concernés, s'ils le souhaitent, et cela avant la fin du mois de janvier 2022.

Le bois coupé par la CCBDP sera stocké sur place, donc à charge du propriétaire de procéder à l'évacuation le plus tôt possible afin d'éviter l'encombrement des accotements et fossés et tout risque de vol.

Liste des voies concernées :

- Route Les Mazades (rep n° 2) - Route La Peyrugue (rep n° 8) - Route Les Roques Basses (rep n° 14)
- Route de Verdon (rep n° 6) - Route de Boyer (rep n° 13) - Route de Boyer (rep n° 12)
- Route Le Mayne (rep n° 20) - Route de Bidou (rep n° 22) - Route de Bidou (rep n° 43)

Pour information : Les grosses branches (d'un diamètre supérieur à 15 cm et surplombant la chaussée) ne seront pas coupées pour afin de ne pas abîmer le matériel lors de la chute. En cas de présence d'un câble de téléphone ou d'électricité proche d'une branche à couper, les travaux d'élagage ne se feront pas pour éviter toute dégradation.

Délibérations Les procès-verbaux des conseils municipaux de Lanquais sont consultables en mairie et sur le site internet de la commune, rubrique « vie municipale ».

Action sociale



L'Espace France Services, porté par la Communauté de Communes des Bastides Dordogne Périgord avec le soutien de l'État, a ouvert ses portes le 1^{er} avril 2021, dans les locaux de la Mairie de LALINDE sise 36, Boulevard de Stalingrad.

L'Espace France Services vise à permettre à chaque citoyen d'accéder aux services publics pour effectuer et être aidé dans ses démarches du quotidien : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, accès au droit, ...

Contacts :

- Par téléphone : **05.53.73.56.22**
- Par mail : franceservices@ccbdp.fr



**France
services**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

LUNDI : 14 heures - 17 heures

MARDI, MERCREDI, JEUDI :

9 heures - 12 heures
14 heures - 17 heures

VENDREDI : 9 heures - 12 heures



Avis de coupures de courant pour travaux



Afin d'améliorer la qualité de distribution électrique et de répondre aux besoins de leur clientèle, ENEDIS réalise des travaux sur le réseau électrique qui vous alimente qui entraîneront une ou plusieurs coupures d'électricité.

Conscient de la gêne occasionnée par ces travaux, ENEDIS vous remercie de votre compréhension.

Dates et horaires:

mardi 11 janvier 2022, entre 08h35 et 14h25 ;

Mercredi 12 janvier, entre 13h00 et 16h25;

Jeudi 13 janvier 2022, entre 07h50 et 16h25 .

Modification des heures d'ouverture.

=> **Horaires d'été du 01 juillet au 31 août :**

Ouverture de 7h30 à 13h00 du lundi au samedi en fonction des jours d'ouverture des déchèteries.

Néanmoins, cette amplitude horaire estivale pourra être aménagée en soirée à Bergerac afin de faciliter l'accès des professionnels au service. Ce type de réouverture pourrait également être envisagé en tant que de besoin sur une déchèterie par secteur d'intervention du SMD3.

=> **Horaires hors été du 01 septembre au 30 juin :**

Ouverture de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h45 du lundi au samedi en fonction des jours d'ouverture des déchèteries.



Dates et périodicité des élections politiques

Election	Prochain vote	Précédent vote	Durée du mandat
Présidentielle	1er tour: 10 avril 2022 2ème tour: 24 avril 2022	Avril-mai 2017	5 ans
Législatives	1er tour: 12 juin 2022 2ème tour: 19 juin 2022	Juin 2017	5 ans



« Volontaires Pour Les Elections »

Les élections Présidentielle et Législatives, nous obligent à faire appel à plus de volontaires pour le bureau de votes.

C'est pourquoi nous recherchons des personnes qui auraient des disponibilités sur des créneaux de trois heures.

Pour vous porter volontaire, contacter la mairie par mail ou par téléphone ou compléter le coupon (en fin de journal) en indiquant votre mail et un numéro de portable.

Autorisation accès propriétés Mission IGN

Les agents et autres techniciens opérant pour le compte de l'Institut National de l'information géographique sont autorisés, par arrêté préfectoral, à pénétrer dans les propriétés publiques et privées afin de réaliser les travaux géographiques et forestiers, sur le territoire de l'ensemble des communes du département. La durée de validité de cette autorisation est de 5 ans.

Recrudescence des vols dans notre commune

Si vous constatez un vol ou si vous êtes témoin de comportements suspects, alertez immédiatement la gendarmerie en composant le 17.

Tous les conseils pratiques sur le site du ministère de l'intérieur :

<https://www.interieur.gouv.fr/.../Contre-les-cambriolages...>



Soyez vigilant(e)s

**VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN
D'UN CAMBRIOLAGE :
COMPOSEZ LE 17**

OPPOSITION CARTE BANCAIRE : 0 892 705 705

OPPOSITION CHÉQUIER : 0 892 68 32 08

BLOCAGE TÉLÉPHONES PORTABLES

Bouygues Telecom : 0 800 29 10 00

Free Mobile : 32 44

Orange : 0 800 100 740

SFR : 10 23

Du lundi 17 janvier 2022 au lundi 31 janvier 2022 à 16h00

Une enquête publique est ouverte sur le projet de changement d'assiette d'un chemin rural, au lieudit « **Les Mazades** ».

Toute personne pourra, en prendre connaissance sur place aux jours et heures d'ouverture de la Mairie de Lanquais: -lundi, mardi, mercredi, vendredi de 9h à 11h30 et -lundi et mercredi de 14h à 16h 00.

Un registre spécial sera ouvert à cet effet.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public le dernier jour de l'enquête: le lundi 31 janvier 2022 de 15h00 à 16h00 .

« **Les Mazades** »

Aliénation d'une portion de l'assiette de chemin rural

Propriété de
la commune de LANQUAIS

(A) Partie de chemin rural à aliéner
Cession par la commune de LANQUAIS
à M. Tiago CARVALHO
(Section D partie de C.R. - Contenance : 1 a 46 ca)

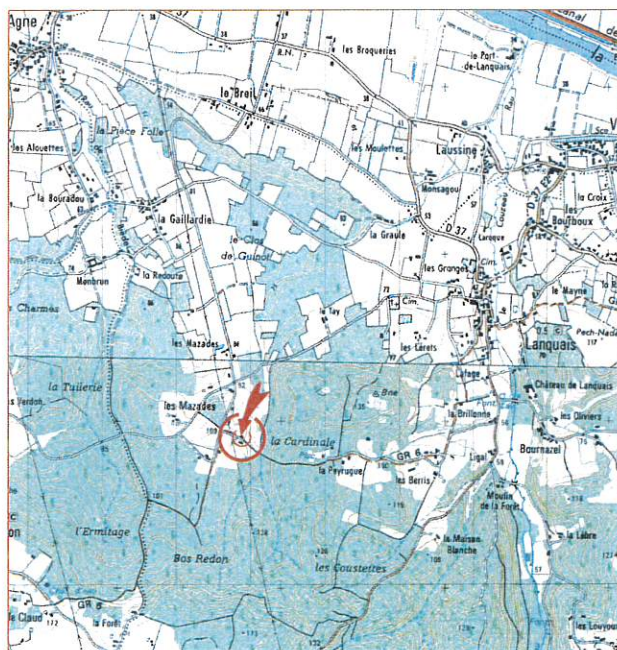
La succession de Mme TROVEL a
le projet de vendre cette propriété à
Monsieur Tiago CARVALHO;

PROJET



Cession d'une portion de chemin rural

PLAN DE SITUATION



Du lundi 17 janvier 2022 au lundi 31 janvier 2022 à 16h00

Une enquête publique est ouverte sur le projet de changement d'assiette d'un chemin rural, au lieudit « **Lesprit** ».

Toute personne pourra, en prendre connaissance sur place aux jours et heures d'ouverture de la Mairie de Lanquais: - lundi, mardi, mercredi, vendredi de 9h à 11h30 et - lundi et mercredi de 14h à 16h 00.

Un registre spécial sera ouvert à cet effet.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, le dernier jour de l'enquête, le lundi 31 janvier 2022 de 15h00 à 16h00 .

« **Lesprit** »

Aliénation d'une portion de l'assiette de chemin rural

Propriété de
la commune de LANQUAIS

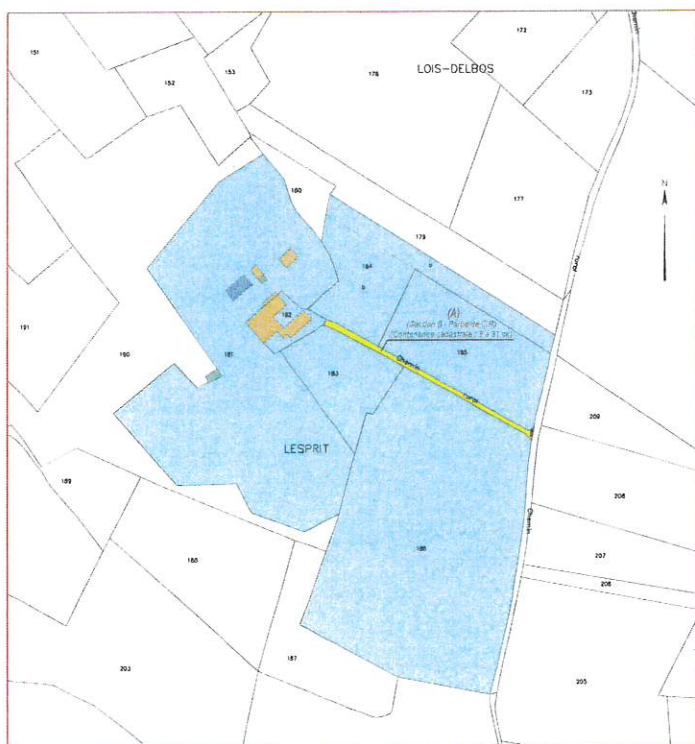
(A)

Partie de chemin rural à aliéner
Cession par la commune de LANQUAIS
à M. et Mme Alexandre FLATRES
(Section B partie de C.R. - Contenance : 3 a 31 ca)

PROJET

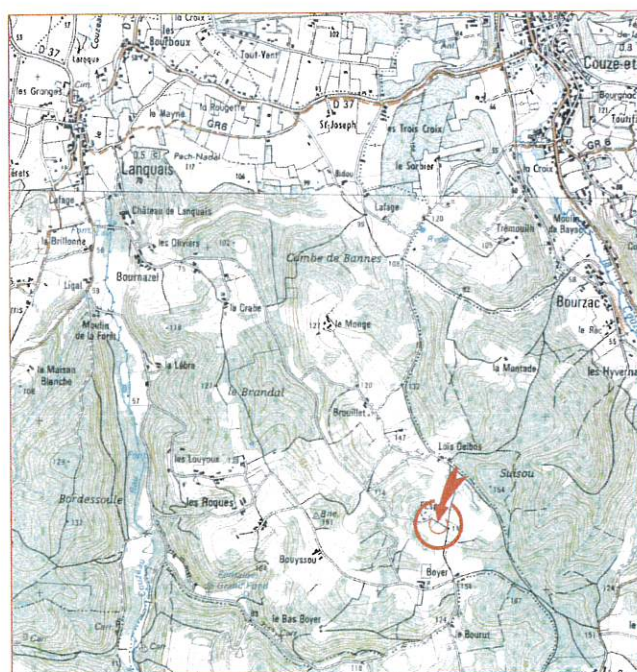


Propriété de :
M. et Mme Alexandre FLATRES



Cession d'une portion de chemin rural

PLAN DE SITUATION



Du lundi 17 janvier 2022 au lundi 31 janvier 2022 à 16h00

Une enquête publique est ouverte sur le projet de changement d'assiette d'un chemin rural, au lieudit « **Les Roques Hautes** ».

Toute personne pourra, en prendre connaissance sur place aux jours et heures d'ouverture de la Mairie de Lanquais: - lundi, mardi, mercredi, vendredi de 9h à 11h30 et -lundi et mercredi de 14h à 16h 00.

Un registre spécial sera ouvert à cet effet.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, le dernier jour de l'enquête, le lundi 31 janvier 2022 de 15h00 à 16h00.

« **Les Roques Hautes** ».

Aliénation d'une portion de chemin rural

Propriété de
la commune de LANQUAIS

PLAN PARCELLAIRE

Propriété de :
Consorts GAILLARD / SORBIER

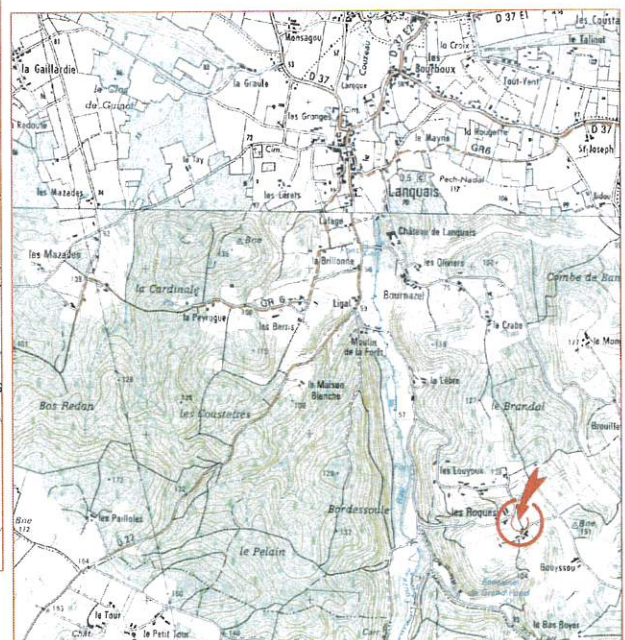
(A) Partie de chemin rural à aliéner
Cession par la commune de LANQUAIS
aux Consorts GAILLARD / SORBIER
(Section B partie de C.R. - Contenance : 1 a 74 ca)

Propriété de :
S.C.I. GEODESIE

PROJET




PLAN DE SITUATION



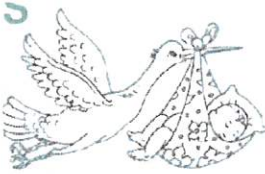
Cession d'une portion de chemin rural

ETAT CIVIL

Depuis le 1^{er} janvier 2021

	<p style="text-align: center;">DÉCÈS</p> <p>Le 12 / 02 / 2021 - DECHARD Lucie Anne-Marie Le 04 / 04 / 2021 - OLIVIER Julia Le 25 / 08 / 2021 - OLIVIER Marius Le 29 / 11 / 2021 - BAQUET Anne Marie</p>	<p style="text-align: center;"><i>Nous renouvelons auprès de leurs familles nos sincères condoléances.</i></p>
---	--	--

	<p style="text-align: center;">MARIAGES</p> <p>Le 28 août 2021 – CARTIER Laurent et RY Kim</p>	<p style="text-align: center;"><i>Bonheur et bon avenir aux mariés.</i></p>
---	---	---

	<p style="text-align: center;">NAISSANCES</p> <p>Le 19 / 03 / 2021 UENO LANGLET Louis, Takumi Le 04 / 06 / 2021 GIARDINI Evy</p>	<p style="text-align: center;"><i>Félicitations aux heureux parents.</i></p>
--	---	--

<p>DOYENS DE LA COMMUNE</p>	Mme DIEKMANN Odette 98 ans	Mme MESURAT Mauricette 94 ans
	M MONTORIOL André 96 ans	M LINARES Eloi 93 ans
Mme BARRIERE Reine 96 ans	Mme ARTIGE Solange 92 ans	
Mme FARGUES M-Louise 95 ans	Mme CHATAL M-Marcelle 92 ans	
Mme CHAPUT Georgette 94 ans	M QUEYROI Jean 92 ans	
M MOZE Jacques 94 ans	Mme DUMAS M-Louise 92 ans	



Monsieur MOORE William

Cérémonie d'accueil dans la nationalité française

Monsieur Jean-Charles **JOBART**? Sous-préfet de Bergerac? a présidé lundi 13 décembre la cérémonie officielle d'accueil dans la citoyenneté française de sept nouveaux ressortissants, en présence de leurs familles et des maires.

Après son allocution rappelant le sens de cette cérémonie et les fondements de la République, le Sous-préfet a remis à Monsieur MOORE William? domicilié à Lanquais? la déclaration attestant officiellement de l'acquisition de la nationalité française.

LES PROCURATIONS

ÉLECTIONS 2022



PRÉSIDENTIELLE ET LÉGISLATIVES

CE QUI CHANGE
À COMPTER
DE JANVIER 2022

Les implications pour les différents types de procuration sont les suivantes :

→ Pour les procurations faites par la téléprocédure Maprocuration :



- Le portail Mairie de Maprocuration est supprimé; les procurations dématérialisées sont transmises directement au REU après établissement par l'autorité habilitée. La mairie reçoit la procuration sur son portail ELIRE ou dans son logiciel éditeur.
- L'enregistrement et le contrôle des procurations dématérialisées dans le REU se font donc automatiquement (injection des données de Maprocuration dans le REU).

→ Pour les procurations papier :



- Toutes les procurations établies par Cerfa papier doivent être saisies par la commune, dès réception en mairie, dans le portail ELIRE ou dans le logiciel éditeur.
- Cela vaut pour toutes les procurations papier, y compris celles reçues tardivement. Si une commune reçoit une procuration papier dans les jours précédant le scrutin, elle doit non seulement saisir la procuration dans le REU, de manière impérative afin d'en vérifier la validité mais aussi reporter l'information sur la liste d'émargement si celle-ci ne peut être rééditée.

Pour les futures élections, et en particulier les élections présidentielle et législatives de 2022, la règle de droit commun suivante s'applique : **un mandataire ne peut détenir qu'une procuration établie en France.** Le rehaussement du plafond de procurations par mandataire prévu pour les élections départementales et régionales constituait une mesure dérogatoire et temporaire qui n'est pas reconduite.



Ce qui change pour l'électeur à compter du 1^{er} janvier 2022 :

- Un électeur peut donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la sienne. Le mandataire devra cependant toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.
- Un nouveau modèle de Cerfa doit être renseigné pour établir ou résilier une procuration; si les adresses postales ne sont plus demandées, le mandant doit communiquer son numéro national d'électeur (NNE) ainsi que celui de son mandataire.
- L'électeur peut retrouver son NNE sur sa carte électorale mais aussi sur le module « interroger sa situation électorale » (ISE) de service-public.fr
- Le module ISE permet également à tout électeur de retrouver les informations concernant les procurations qu'il a données ou qu'il a reçues.

Téléprocédure « Maprocuration » : les fonctionnalités de la téléprocédure sont enrichies

- L'électeur est informé, dès la saisie de sa demande, de la validité des données renseignées; la validité de sa procuration est confirmée par courriel quelques minutes après son passage devant une autorité habilitée (policier, gendarme, agent consulaire).
- L'électeur peut désormais demander en ligne la résiliation de la ou des procurations qu'il a données. Comme pour une demande de procuration, il doit ensuite se déplacer devant une autorité habilitée pour faire vérifier son identité et valider la demande.

Ce qui change pour les communes à compter du 1^{er} janvier 2022 :

- L'article 112 de la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique qui prévoit la « déterritorialisation des procurations » entre en vigueur : mandant et mandataire ne doivent plus nécessairement être inscrits dans la même commune.
- Toutes les procurations (qu'elles soient faites via la téléprocédure Maprocuration ou via Cerfa papier) sont centralisées dans le Répertoire électoral unique (REU) : les contrôles (inscription sur la liste électorale, plafond de procurations par mandataire) qui étaient préalablement réalisés par chaque commune seront automatisés.
- Les différents livrables, dont les listes d'émargement, sont mis à jour de façon automatique.
- Le mandataire ne doit plus nécessairement être informé par la commune en cas d'invalidité pour cause d'atteinte du plafond prévu à l'article L.73 du code électoral. C'est au mandant qu'incombe cette responsabilité.

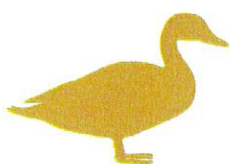
- Les Français de l'étranger peuvent désormais utiliser Maprocuration.
- En plus des commissariats de police et brigades de gendarmerie, les demandes de procurations dématérialisées peuvent être validées dans les consulats.

Attention : pour demander comme pour résilier une procuration, le déplacement physique de l'électeur devant une autorité habilitée demeure indispensable!



À compter du 1^{er} janvier 2022, un électeur inscrit dans une commune A pourra donner procuration à un électeur inscrit dans une commune B. Cette nouvelle faculté, offerte à n'importe quel électeur, est l'occasion de simplifier les modalités de gestion des procurations par les communes et d'offrir de nouveaux services aux électeurs. Sont présentés ici les changements en matière de procurations, d'une part pour les électeurs, d'autre part pour les communes.

Renforcement des mesures de biosécurité pour lutter contre l'influenza aviaire dans les basses cours



5 novembre 2021

Arrêté du XXXXXXXXXXXXX qualifiant le niveau de risque épizootique
Arrêté du 16 mars 2016 relatif aux dispositifs associés

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez mettre en place les mesures suivantes :

- confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour ;
- exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.

Par ailleurs l'application des mesures suivantes, en tout temps est rappelée :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
- éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;
- ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans précaution particulière ;



Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la cohésion sociale et de la protection des populations.

Contacts DDCSPP

Mail : ddcsp-spa@dordogne.gouv.fr

Tel : 05 53 03 66 68

- protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée ... pour le nettoyage de votre élevage.

Pour en savoir plus : <https://agriculture.gouv.fr/tout-ce-qui-faut-savoir-sur-linfluenza-aviaire>

VOUS AVEZ LA PAROLE...

Ce bulletin municipal paraîtra plusieurs fois dans l'année. Nous souhaitons recenser vos avis et vos envies. Qu'attendez-vous de la Commune ? Quelles seraient vos idées pour améliorer la qualité de notre village ? Nous sommes à votre écoute.

Nom :

Adresse :